

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 54/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

23 OCT. 2019

MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2019	L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/10/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 2 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.</p>
OBJET : <i>Nouveau projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025</i>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre.</p> <p><i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.</p>
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0	Aline GROSJEAN est nommée secrétaire de séance.

Suite à l'engagement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat 2020-2025 le 21/12/2017, au diagnostic qui s'en est suivi et au travail engagé en lien avec tous les partenaires (les 72 communes ainsi que les bailleurs), le programme d'actions de ce nouveau PLH se décline en 6 axes afin de répondre aux enjeux de notre territoire mis en exergue suite à ce travail partenarial :

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE MODERNISATION DE L'HABITAT (PMH) :

- Décliner le plan de modernisation à toutes échelles : agglomération, communes, quartiers,
- Accompagner les villages, bourgs et villes, dans la réalisation d'études de faisabilité relatives à la modernisation de l'habitat.

AXE 2 : LUTTER CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS :

- Redonner de l'attractivité aux centralités par la remobilisation du parc de logements vacants,
- Mener une intervention auprès de plusieurs cibles (ménages, bailleurs sociaux et privés, investisseurs) pour d'avantage d'efficacité.

AXE 3 : APPUYER LES BAILLEURS SOCIAUX DANS UNE STRATEGIE AU SERVICE DU PMH :

- Avoir une visibilité à court et moyen terme des interventions sur le parc locatif social (développements, démolitions, réhabilitations et ventes),
- Accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la mise en œuvre du Plan de Modernisation de l'Habitat.

AXE 4 : AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE :

- Enclencher un cercle vertueux de réalisation de travaux d'amélioration des logements, par les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétaires,
- Privilégier une cible « BBC-Rénovation ».

AXE 5 : ADAPTER LES REPONSES POUR FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS ET LOGER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ :

- Travailler en collaboration avec les partenaires à des réponses adaptées aux besoins des ménages du territoire, dans leur diversité,
- Déployer des réponses satisfaisantes sur le plan qualitatif et quantitatif.

AXE 6 : GOUVERNANCE :

- Impliquer fortement les communes dans la mise en œuvre du Plan de Modernisation de l'habitat,
- Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'habitat pour optimiser les effets des politiques menées,
- Rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs à destination des ménages.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de nouveau PLH, en émettant au besoin des remarques visant à l'amender,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,
donne un **avis favorable** sur ce projet de nouveau PLH.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10/10/2019
Publiée le 10/10/2019.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

